

Boissy-Saint-Léger ■ Chennevières-sur-Marne ■ Noisieu ■ Ormesson-sur-Marne ■
Le Plessis-Tréville ■ La Queue-en-Brie ■ Sucy-en-Brie

Journal *du tri*

de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Décembre 2005 - n° 5

E D I T O R I A L



Perspectives 2006

A peine achevée, l'année 2005 doit s'effacer devant 2006 avec la préparation d'un nouvel appel d'offres qui n'entrera en vigueur qu'à compter du 6 octobre prochain.

C'est donc une opération qui demande près d'un an de préparation pour un contrat dont la durée est de trois ans. Cet important délai n'est pas dû uniquement aux nombreuses contraintes juridiques et administratives du Code des Marchés Publics. Il dépend également de la rédaction d'un cahier des charges qui optimise à la fois les coûts -tout se paye- et les souhaits des usagers. Sur ce chapitre, les réponses au questionnaire que vous avez été nombreux à nous retourner, seront d'une aide particulièrement précieuse. Nous vous en remercions d'autant plus vivement que votre participation est aussi un encouragement à toujours améliorer le service public dont le rôle au sein de notre société est essentiel.

Dans le domaine de l'élimination des résidus urbains, l'appel d'offres pour la collecte des déchets ménagers n'est pas le seul événement majeur de l'année 2006. En effet, la Communauté d'agglomération est liée à la société Eco-Emballages par un contrat-programme de durée, barème C, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2001 et dont l'échéance est le 31 décembre 2006. Ce contrat a permis à la Communauté de percevoir en 2005 une aide pour le tri sélectif de 600.000 €. Or, Eco-Emballages nous propose d'anticiper le renouvellement de ce contrat à la date du 1^{er} janvier prochain selon un nouveau barème dit barème D. L'examen de ce nouveau barème montre qu'il est, pour nous, avantageux pour plusieurs raisons :

- ✓ Tout d'abord parce que l'aide apportée à la communication et à la rémunération des ambassadeurs du tri pour de nouvelles embauches -et dont l'efficacité auprès des usagers n'est plus à démontrer, est notablement augmentée ;
- ✓ Ensuite, parce que le soutien à la tonne payée est fonction des performances de tri et que nous avons encore de gros progrès à faire dans le domaine du tri des métaux les plus courants : acier et aluminium ; il y a donc là un gisement qui peut augmenter le soutien d'Eco-Emballages à notre Communauté de quelques dizaines de milliers d'euros, pour peu que nous fassions un effort significatif pour le tri de ces métaux ;
- ✓ Enfin, nous ne prenons aucun risque en anticipant la signature de ce contrat puisqu'il nous garantit jusqu'en 2008 une mesure de compensation financière si ce nouveau barème ne s'avérait pas favorable.

Au delà de ces considérations très budgétaires, n'oublions pas qu'il y a certainement plus important encore : l'équilibre des conditions climatiques qui rendent la vie possible sur notre planète. Il s'agit d'un équilibre fragile, particulièrement sensible à tous les rejets que l'évolution de nos modes de vie n'a pas manqué d'entraîner ces dernières décennies. Il est impératif pour chacun d'entre nous d'adhérer à tout ce qui peut préserver l'état de la planète que nous laisserons aux générations futures.

René Dessert

Vice-Président chargé de l'assainissement
et des résidus urbains

**Le Président, les Vice-Présidents,
les conseillers et le personnel de la
Communauté d'Agglomération
du Haut Val-de-Marne
vous présentent leurs meilleurs voeux
à l'occasion de la nouvelle année.**

Résultats de l'enquête de satisfaction sur la collecte des ordures ménagères

82% des Hauts Val-de-Marnais satisfaits !

Distribué en octobre dernier avec le Journal du tri à 43 500 exemplaires, le questionnaire a connu un certain succès puisque la Communauté d'Agglomération a reçu près de 5 300 réponses, soit un taux de réponse de plus de 12%.

Sur l'ensemble du territoire de la Communauté, à la question "êtes-vous satisfait du service de collecte des ordures ménagères", la réponse est oui à **81,97 %** et non à 18,03.

Près de **80%** sont favorables à un regroupement des emballages et des journaux-magazines dans le même bac (disparition du bac bleu).

Par ailleurs, **55,18 %** sont favorables à un bac spécifique pour les déchets verts.

En revanche, **51,10%** sont contre le passage à une seule collecte des ordures ménagères en secteur pavillonnaire (au lieu de deux actuellement).

En habitat collectif, plus de **84%** sont favorables à la collecte l'après-midi.

Enfin, à Sucy-en-Brie, plus de **68%** sont favorables à la collecte du verre en porte-à-porte.

Tous ces résultats seront bien entendu pris en compte à l'occasion du nouveau marché de collecte dont la consultation sera lancée au printemps 2006.

Voir détail ville par ville p.2

S O M M A I R E

- ▶ Résultats de l'enquête sur le service de collecte des ordures ménagères ville par ville p.2
- ▶ Le nouveau système de soutien d'Eco-Emballages p.3
- ▶ La déchetterie communautaire à votre service p.4
- ▶ En bref p.4



ECO-
EMBALLAGES®

Haut Val-de-Marne
Communauté d'Agglomération

Pour recycler, il faut trier !



Les résultats de l'enquête ville par ville

Boissy-Saint-Léger

Nombre de réponses reçues : **515** dont 376 d'habitants en pavillon et 139 en habitat collectif

Etes-vous satisfait de la collecte ? **81,64% Oui** **18,36% Non**

Souhaitez-vous supprimer le bac des journaux-magazines (bac bleu) et ne conserver que le bac jaune pour les emballages et les journaux-magazines mélangés ? **76,82% Oui** **23,18% Non**

Souhaitez-vous un bac spécifique pour les déchets verts ? **62,65 % Oui** **37,35% Non**

Souhaitez-vous une seule collecte par semaine pour les ordures ménagères ? **58,29% Oui** **41,71% Non**

En habitat collectif, êtes-vous d'accord pour une collecte l'après-midi ? **76,26% Oui** **23,74% Non**

Rappelons que sur l'ensemble du territoire, à la question "êtes-vous satisfait du service de collecte des ordures ménagères", la réponse est oui à 81,97 %

Près de 80% sont favorables au regroupement des emballages et des journaux-magazines dans le même bac.

55,18% sont favorables à un bac spécifique pour les déchets verts.

51,10% sont contre le passage à une seule collecte des ordures ménagères par semaine.

En habitat collectif, plus de 84% sont favorables à la collecte l'après-midi.

Chennevières-sur-Marne

Nombre de réponses reçues : **598** dont 442 d'habitants en pavillon et 156 en habitat collectif

Etes-vous satisfait de la collecte ? **79,32% Oui** **20,68% Non**

Souhaitez-vous supprimer le bac des journaux-magazines (bac bleu) et ne conserver que le bac jaune pour les emballages et les journaux-magazines mélangés ? **70,58% Oui** **29,42% Non**

Souhaitez-vous un bac spécifique pour les déchets verts ? **63,44 % Oui** **36,56% Non**

Souhaitez-vous une seule collecte par semaine pour les ordures ménagères ? **45,12% Oui** **54,88% Non**

En habitat collectif, êtes-vous d'accord pour une collecte l'après-midi ? **84,62% Oui** **15,38% Non**

Le Plessis-Trévisé

Nombre de réponses reçues : **196** dont 82 d'habitants en pavillon et 114 en habitat collectif

Etes-vous satisfait de la collecte ? **83,94% Oui** **16,06% Non**

Souhaitez-vous supprimer le bac des journaux-magazines (bac bleu) et ne conserver que le bac jaune pour les emballages et les journaux-magazines mélangés ? **76,63% Oui** **23,37% Non**

Souhaitez-vous un bac spécifique pour les déchets verts ? **68,59 % Oui** **31,41% Non**

Souhaitez-vous une seule collecte par semaine pour les ordures ménagères ? **52,11% Oui** **47,89% Non**

En habitat collectif, êtes-vous d'accord pour une collecte l'après-midi ? **80,70% Oui** **19,30% Non**

La Queue-en-Brie

Nombre de réponses reçues : **693** dont 324 d'habitants en pavillon et 369 en habitat collectif

Etes-vous satisfait de la collecte ? **80,49% Oui** **19,51% Non**

Souhaitez-vous supprimer le bac des journaux-magazines (bac bleu) et ne conserver que le bac jaune pour les emballages et les journaux-magazines mélangés ? **85,91% Oui** **14,09% Non**

Souhaitez-vous un bac spécifique pour les déchets verts ? **64,98 % Oui** **35,02% Non**

Souhaitez-vous une seule collecte par semaine pour les ordures ménagères ? **45,95% Oui** **54,05% Non**

En habitat collectif, êtes-vous d'accord pour une collecte l'après-midi ? **83,33% Oui** **16,67% Non**

Noiseau

Nombre de réponses reçues : **445** dont 410 d'habitants en pavillon et 35 en habitat collectif

Etes-vous satisfait de la collecte ? **84,91% Oui** **15,09% Non**

Souhaitez-vous supprimer le bac des journaux-magazines (bac bleu) et ne conserver que le bac jaune pour les emballages et les journaux-magazines mélangés ? **76,47% Oui** **23,53% Non**

Souhaitez-vous un bac spécifique pour les déchets verts ? **58,59 % Oui** **41,41% Non**

Souhaitez-vous une seule collecte par semaine pour les ordures ménagères ? **50,12% Oui** **49,88% Non**

En habitat collectif, êtes-vous d'accord pour une collecte l'après-midi ? **94,29% Oui** **5,71% Non**

Sucy-en-Brie

Nombre de réponses reçues : **1 892** dont 1 523 d'habitants en pavillon et 1 186 en habitat collectif

Etes-vous satisfait de la collecte ? **78,07% Oui** **21,93% Non**

Souhaitez-vous supprimer le bac des journaux-magazines (bac bleu) et ne conserver que le bac jaune pour les emballages et les journaux-magazines mélangés ? **89,23% Oui** **10,77% Non**

Souhaitez-vous un bac spécifique pour les déchets verts ? **51,58 % Oui** **48,52% Non**

Souhaitez-vous une seule collecte par semaine pour les ordures ménagères ? **47,21% Oui** **52,79% Non**

En habitat collectif, êtes-vous d'accord pour une collecte l'après-midi ? **88,08% Oui** **11,92% Non**

Souhaitez-vous une collecte du verre en porte-à-porte ? **68,79% Oui** **31,21% Non**

Ormesson-sur-Marne

Nombre de réponses reçues : **809** dont 805 d'habitants en pavillon et 4 en habitat collectif

Etes-vous satisfait de la collecte ? **92,27% Oui** **7,73% Non**

Souhaitez-vous supprimer le bac des journaux-magazines (bac bleu) et ne conserver que le bac jaune pour les emballages et les journaux-magazines mélangés ? **75,86% Oui** **24,14% Non**

Souhaitez-vous un bac spécifique pour les déchets verts ? **49,83 % Oui** **53,17% Non**

Souhaitez-vous une seule collecte par semaine pour les ordures ménagères ? **51,70% Oui** **48,30% Non**

En habitat collectif, êtes-vous d'accord pour une collecte l'après-midi ? **75,00% Oui** **25,00% Non**



2

Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !

Pour recycler, il faut trier !



Nouveau contrat Eco-Emballages

Mieux on trie, plus les soutiens sont importants

La collecte sélective en France a été mise en place au début des années 90.

En novembre 1992, les pouvoirs publics, les industriels et les entreprises créent la société Eco-Emballages, chargée d'organiser, de superviser et d'accompagner le tri des emballages ménagers sur l'ensemble du territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 1993, les entreprises qui conditionnent, importent, mettent sur le marché des produits emballés vendus aux ménages, sont tenues de pourvoir ou de contribuer à l'élimination de ces emballages. Pour satisfaire à cette obligation, elles sont plus de 35 000 à adhérer à Eco-Emballages et à apposer le Point vert sur leurs emballages.

En 2004, elles ont ainsi versé 400 millions d'euros à Eco-Emballages. Depuis 2000, leurs contributions tiennent compte à la fois du nombre, du matériau et du poids de l'emballage, ce qui encourage les entreprises à faire des emballages plus légers.

En contrepartie de leurs contributions, Eco-Emballages prend en charge l'obligation d'élimination de leurs déchets d'emballages ménagers et passe des contrats avec les collectivités locales qui s'engagent, par contrat, à organiser la collecte sélective, le tri et la valorisation des emballages ménagers.

En décembre 2004, 1 367 collectivités regroupant 30 970 communes avaient signé un contrat de partenariat. La Communauté d'Agglomération est partenaire d'Eco-Emballages depuis sa création soit le 1^{er} janvier 2001. Grâce aux contributions des entreprises adhérentes, Eco-Emballages apporte aux collectivités un soutien financier, technique et humain pour accélérer la mise en œuvre de leur programme de collecte sélective et de tri. Le grand défi des années à venir est l'optimisation sur le terrain des programmes de collecte sélective. En 2004, Eco-Emballages a versé 303 millions d'euros aux collectivités locales. A ce titre, la Communauté d'Agglomération a reçu 600 000 euros en 2004.

Un nouveau contrat : le barème D

Le 30 décembre 2004, Eco-Emballages a reçu des pouvoirs publics un nouvel agrément pour la période 2005-2010 afin de poursuivre le programme de valorisation des emballages ménagers sur le territoire français.

Il est accordé sur la base d'un nouveau

barème de soutien financier aux collectivités locales et il marque une nouvelle philosophie en considérant l'habitant non plus comme un producteur de déchets mais comme un producteur de matières premières. C'est ce nouveau contrat, le "Barème D", que la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne s'appête à signer dans les semaines à venir.

Après la première étape consacrée à la mise en place et à la montée en puissance des programmes de collecte sélective, ce nouveau contrat a pour finalité :

- ✓ d'inscrire la collecte sélective dans la durée,
- ✓ d'accompagner les collectivités dans la maîtrise de leurs coûts de gestion globale des déchets,
- ✓ de sécuriser l'industrie et les débouchés du recyclage,
- ✓ enfin, de se donner les moyens d'atteindre les objectifs issus de la nouvelle directive européenne.

Ce nouveau contrat passe notamment par :

- ✓ un nouveau système de calcul des soutiens à la tonne triée - en effet, il faut que le tri reste économiquement avantageux,
- ✓ une aide renforcée pour la communication de proximité,
- ✓ une reprise des matériaux indexés sur les marchés
- ✓ un soutien dédié à l'optimisation et la maîtrise des dépenses des collectivités.

Ce nouveau barème est véritablement une incitation à la performance, une nouvelle façon de raisonner.

Notre objectif : la qualité du tri !

Après les douze premières années consacrées à la mise en place et à la montée en puissance de la collecte sélective, les prochaines années seront tournées vers la consolidation de l'existant et l'amélioration des programmes mis en



place.

La Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne mène déjà depuis plusieurs mois une réflexion autour de l'optimisation de la collecte avec, notamment, la mise en place d'autocollants spécifiques de refus de collecte quand le tri est mal effectué dans un bac, la mise en place de caractérisation des refus de tri du centre de tri de Villeneuve-le-Roi c'est-à-dire pour chaque benne refusée à l'entrée du centre de tri, les raisons du rejet, l'origine des déchets (quel quartier ? dans quelle ville ?).

Cela permet d'identifier plus facilement les problèmes et de tenter d'y remédier par une communication plus ciblée. Petit à petit, on améliore le tri, le taux de refus de tri diminue.

Les efforts de tous ne doivent donc pas être relâchés, ce n'est qu'ensemble, collectivités locales, habitants, entreprise de collecte, que nous arriverons à gagner le pari du tri !

Le point vert



En contribuant au programme Eco-Emballages, les entreprises se mettent en accord avec la loi qui les oblige à participer au recyclage des emballages des produits destinés aux ménages.

En échange de leur participation financière, les entreprises apposent le point vert sur leurs produits. Les fonds ainsi obtenus par Eco-Emballages sont reversés aux collectivités locales. Ils servent à la mise en place et à l'optimisation de la collecte sélective des emballages des ménages, en France.

Attention ! Le Point Vert ne signifie pas que le produit est recyclable. Il indique simplement que l'entreprise a contribué au financement du recyclage des emballages ménagers. Pour le tri des emballages, reportez-vous à votre Guide de tri !

Pour recycler, il faut trier !



Déchetterie communautaire Horaires et jours d'ouverture



**Lundi - mercredi - jeudi
vendredi
de 13h30 à 17h30**

**Samedi
de 9h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30**

**Dimanche
de 9h30 à 12h30.**

**Fermeture au public le
mardi et les jours fériés**

**Attention, la déchetterie
sera fermée les 24 et 31
décembre 2005 après-midi.**

Accès limité aux véhicules
de moins de 2m10,
apport limité à 1m³ par jour et par foyer,
sur présentation d'une pièce d'identité et
d'un justificatif de domicile.

Déchetterie communautaire,
20 avenue de la Sablière à Sucy-en-Brie

**Un renseignement,
une information,
un problème de bacs...
un seul numéro**

N° Vert 0 800 099 719

Appel gratuit

En bref...

Les collectes des ordures ménagères et des emballages ont lieu toute l'année y compris les jours fériés sauf le 1^{er} mai (seul jour férié chômé).

A propos des odeurs...

...à Noisseau et à la Queue-en-Brie

Le problème d'odeurs lié à l'activité de la société TEVA, entreprise de traitement des déchets verts, est toujours d'actualité (cf. *Journal du tri n°2*). Rappelons que les déchets verts collectés sur l'ensemble du territoire et les déchets verts des communes (espaces publics) sont traités dans cette entreprise. La Communauté d'Agglomération s'est donc saisie du dossier afin d'envisager des solutions à ce problème récurrent.

En attendant, la société TEVA étroitement contrôlée par les pouvoirs publics du fait de son activité comme toutes les entreprises de ce genre, assure que les émanations ne présentent aucun caractère de dangerosité.

Dossier à suivre...

Violence urbaine

Les bacs ont brûlé !

Au lendemain de la vague de violence urbaine qui a secoué le pays, et dont notre territoire a été victime, les services techniques communautaires ont recensé 45 destructions de bacs de 660 litres (grands bacs dans les ensembles collectifs), 13 bacs de 360 litres et une colonne pour journaux-magazines. Les villes de Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Tréville et Sucy-en-Brie ont été les plus touchées. Cela représente un coût de près de 10 000 € pour la Communauté d'Agglomération.

Nous vous rappelons que le service maintenance des bacs se tient à votre disposition si vous rencontrez un problème technique avec vos bacs (roues cassées, couvercle arraché...) au 0 800 099 719 (appel gratuit)

L'exonération de la TEOM

pour les locaux à usage industriel et commercial

Chaque année, le Conseil communautaire se prononce sur les demandes d'exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), conformément au Code général des impôts. Cette exonération s'applique sur les locaux à usage industriel ou commercial, à charge pour les entreprises d'assumer financièrement un système autonome d'enlèvement de leurs déchets.

Les élus communautaires ont donc voté le 13 octobre dernier l'exonération de la TEOM 2006 pour environ 120 entreprises et centres commerciaux sur l'ensemble du territoire du Haut Val-de-Marne.

Une remise à plat du système sera entreprise par la Communauté d'Agglomération l'année prochaine avec, notamment, la vérification de la mise en place par l'entreprise d'un système de collecte autonome.

Journal du tri de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

Directeur de la publication : Jean-Marie Poirier, Président de la CAHVM - Directeur de la rédaction : René Dessert, Vice-Président chargé de l'assainissement et des résidus urbains
Création et réalisation : service communication de la CAHVM.

Photos : service communication de la CAHVM - Eco-Emballages - Imprimé à 45 500 exemplaires sur papier recyclé

CA Haut Val-de-Marne - 19 avenue de la Sablière BP 11 94 371 Sucy-en-Brie CEDEX Tél. 01 56 74 19 00 - mail : contact@agglo-hautvaldemarne.fr - Site : www.agglo-hautvaldemarne.fr



Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier ! Pour recycler, il faut trier !